Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 98 (1962)

Heft: 22

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

396

MONTREUX 15 JUIN 1962 XCVIIIe ANNÉE No 22

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S. A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

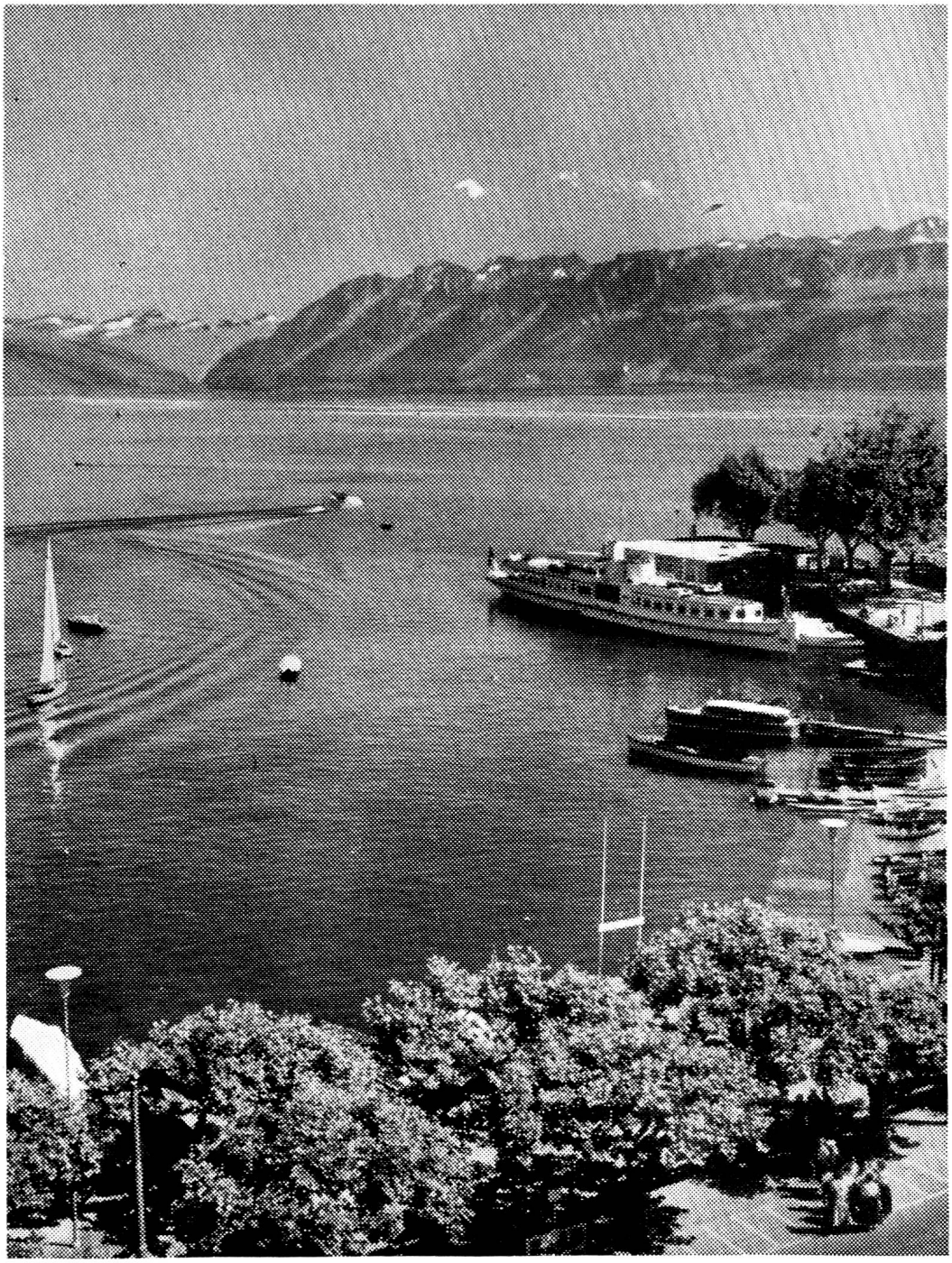

Ouchy

SIEMENS

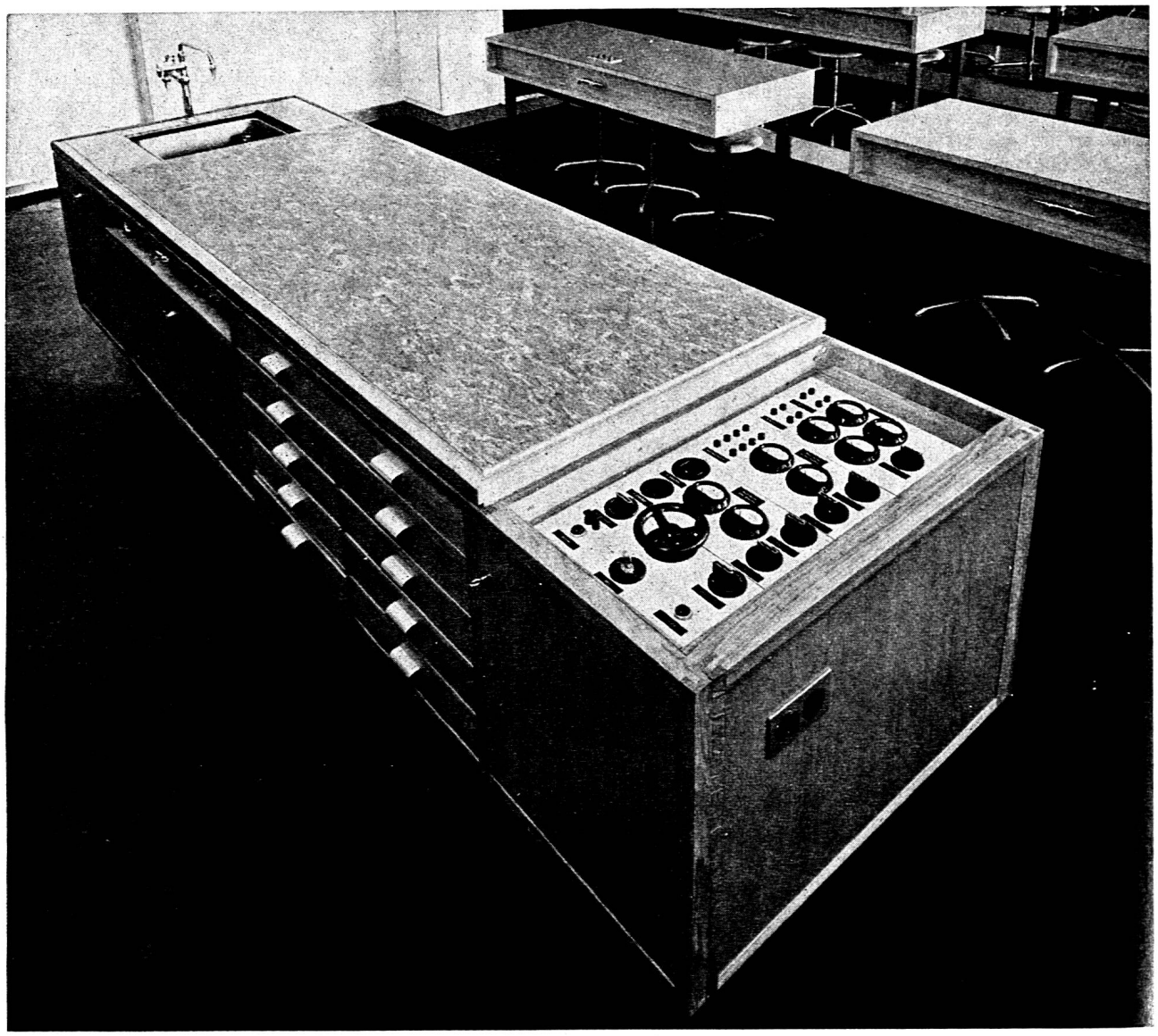

Tables d'alimentation

SIEMENS met à votre profit sa grande expérience dans la construction d tables universelles d'alimentation, munies de transformateurs variables de redresseurs au sélénium, destinées à l'enseignement expérimental d la physique et de la chimie.

Les types normalisés ont subi avec succès les épreuves de l'ASE et so recommandés par la commission des appareils de la Société Suisse Personnel Enseignant, étant spécialement adaptés pour les classes supérieur des écoles techniques.

Les différentes exécutions — transportables, roulantes ou fixes — s livrables du stock.

Ne manquez pas de nous demander des références et des offres sa engagement, car nos spécialistes sont à votre disposition.

S. A. des Produits Electrotechniques Siemens

Zurich (051/25 36 00) Berne (031/2 98 97) Lausanne (021/22 06 75)

Le billet du Congrès

1. Inscriptions

Le précédent billet vous invitait à faire diligence pour envoyer vos inscriptions. Tous n'ont pas encore obtempéré. Qu'ils se hâtent de le faire. Le délai, certes, est devenu un peu juste. Il n'est pourtant pas trop tard. Seulement, pour les versements enregistrés dans les derniers jours qui précéderont le Congrès, il ne sera plus possible d'envoyer la carte et le livret de fête : ceux-ci devront être retirés par les intéressés, dès leur arrivée à Bienne même, auprès du bureau de renseignements du Congrès (ouvert samedi 23 juin, de 8 heures à midi, à la salle d'attente de la gare, première classe).

2. Envoi du rapport

Chacun doit être maintenant en possession du rapport général « Vers une école romande ». Du moins, nous l'espérons : les réclamations qui nous ont été signalées, les demandes qui ont été formulées, nous avons donné à tout cela la suite qui convenait. S'il subsiste quoi que ce soit d'irrégulier, c'est bien malgré nous ; et nous vous prions de nous en avertir sans délai.

Les collègues retraités, anciens membres de la SPR, qui désirent obtenir un exemplaire du rapport, peuvent le faire savoir par écrit à M. Charles Ammann, rue des Bergers 7, Bienne. L'ouvrage leur sera adressé immédiatement et sans frais.

D'autre part, le comité d'organisation a décidé de livrer aussi le rapport, pour le prix minime de 2 francs, à tous les membres du corps enseignant de Suisse romande qui, bien que n'étant pas affiliés à la SPR, s'intéressent au thème de notre XXXe Congrès. Ici encore, les demandes écrites doivent être adressées à M. Charles Ammann.

3. Programme

Tous les collègues déjà inscrits ont retrouvé ou vont retrouver, dans le livret de fête, le programme général du Congrès, mais avec plus de détails que n'en comportait le programme joint à l'envoi du rapport. Une légère modification, survenue après l'impression de ces deux documents, ne touche qu'un petit nombre d'intéressés : l'assemblée des délégués, le vendredi après-midi, a été, vu la richesse de son ordre du jour, avancée de 16 heures à 14 heures.

Le livret de fête contient également (sur feuille grise, après la page 12) un plan partiel de la ville de Bienne. Il sera ainsi plus facile, pour chacun(e), de trouver les salles où se déroulent les différentes manifestations du Congrès ainsi que, éventuellement, l'hôtel dans lequel il (ou elle) loge.

4. Séance plénière

Elle aura lieu, le samedi, dès 9 heures précises, au Cinéma Palace. Pour s'y rendre : traverser la place devant la gare par le passage pour piétons de droite (le passage, pas les piétons !), suivre vers la droite la rue qui borde la place et tourner dans la première rue à gauche... Très facile, pas vrai ? Et surtout, très près !

Nous rappelons que, lors du ou des votes qui accompagneront les débats, seuls les membres de la SPR auront le droit de se prononcer. Ils détiennent le moyen de se faire reconnaître : la carte de vote envoyée en annexe au rapport. Il est très important, nous y insistons, de l'emporter avec soi : en aucun cas on n'en pourra obtenir une de remplacement à Bienne !

5. Manifestations annexes

Il aurait fallu encore parler en détail des manifestations annexes du Congrès et de tous les plaisirs qu'elles promettent. La place manque ici, et chacun devra se réserver d'en découvrir par soi-même tous les attraits.

Rappelons, brièvement :

a) que le banquet officiel de samedi sera suivi d'un divertissement musical et poétique, préparé par des élèves de l'école secondaire, sous la direction de deux de leurs maîtres, MM. Ernest Erismann et Georges Rollier ;

b) qu'il sera possible, entre le banquet et le concert, d'aller visiter la IIIe Exposition de sculpture suisse en plein air, qui se sera ouverte une semaine plus tôt, au bord du lac ;

c) que le concert de samedi, à 17 heures, offre un programme de musique de chambre digne de satisfaire les goûts les plus divers et les plus exigeants : « Musique pour cuivres » de Giovanni Gabrieli, « Concerto » de Vivaldi, « Trio » de Béla Bartok (pour violon, clarinette et piano), « Sonate » de Claude Debussy (pour flûte, alto et harpe), interprétés par des solistes et ensembles de renom ; et, en reprise, l'« Ode à la Musique » que Frank Martin a composée spécialement pour le Congrès et qui, chantée par le Chœur du Congrès (préparé par M. Pierre Chappuis), aura été donnée en première mondiale le matin même ;

d) que la soirée, avant d'être réservée aux ébats de la danse, comporte deux spectacles préparés par des élèves du Gymnase et du Progymnase : « Les Amants du métro », une pièce de Jean Tardieu, mise en scène par M. Bruno Kehrli ; « Guerre et Paix », suite de pantomimes et des danses qui, mise au point en commun par M. Robert Gaffino et ses élèves sur des musiques de Strawinsky et de Grétry, vise à illustrer non pas le roman célèbre de Tolstoï mais les sentiments qu'inspirent deux état contrastés de la condition humaine ;

e) que les excursions tendent à faire découvrir quelques-uns des sites les plus remarquables du Jura (Etang de la Gruère, collégiale de Saint-Ursanne et abbatiale de Bellelay, Chasseral et son panorama, île de Saint-Pierre si à la mode en cette année Rousseau, etc.), mais qu'elles n'auront lieu qu'en cas de participation suffisante (30 personnes au moins, chiffre qui n'est pas encore atteint au moment où ces lignes sont écrites) ;

f) enfin, que quelques fournisseurs de matériel scolaire — Gaillard, Martigny ; Films-fixes, Fribourg ; Editions Pro Schola, Foma et Spes, Lausanne ; Guilde de documentation SPR et OSL — présentent, en relation avec le Congrès, des collections fort intéressantes de leur matériel le plus récent.

6. Repas et logement

Toutes les chambres d'hôtel qui ont été retenues pour le Congrès sont des chambres confortables, avec eau courante. Elles sont attribuées, hôtel par hôtel, dans l'ordre de réception des inscriptions, la priorité étant donnée au centre de la ville pour éviter de trop longs déplacements.

En ce qui concerne les repas du samedi soir et du dimanche matin, ils sont à prendre dans les hôtels

respectifs. Pour les congressistes qui, rentrant chez eux le samedi soir déjà, tiendraient tout de même à souper encore à Bienne, il est prévu de les grouper dans un ou deux restaurants seulement.

Rappelons que, pour les adeptes du camping, une place est à disposition à Nidau, en bordure du lac, au lieu dit « Erlenwäldli ». Mais là, notre grand spécialiste en la matière, M. Théodore Luscher, décline toute responsabilité : chacun endosse le souci de sa couche et de ses repas...

7. Conclusion

La table est mise, les menus sont alléchants : n'attendez plus pour vous décider, et venez en rangs serrés à Bienne pour notre XXXe Congrès !

F. B.

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz

† Edmond Viret

Le deuil a frappé douloureusement la Société pédagogique vaudoise. Edmond Viret, à qui nous rendions hommage dans l'*Educateur* du 4 mai, n'est plus.

De très nombreux amis sont venus présenter leur profonde et affectueuse sympathie lors des obsèques, le samedi 9 juin au temple de la Croix-d'Ouchy, où M. E. Jeanrenaud, inspecteur scolaire, a apporté à la famille le message des associations pédagogiques que nous publions ci-dessous.

« C'est un hommage de reconnaissance à un camarade d'études, à un compagnon de route de plus de 40 années, et à un membre fidèle de notre association corporative, que nous voudrions rendre.

» Edmond Viret, dès son entrée à l'Ecole normale, a été un condisciple attachant par son entrain, sa joie et sa bonhomie. Il nous apportait l'air frais du Jorat, parfumé de la malice du terroir. Tempérament robuste, primesautier, il animait nos réunions de sa voix entraînante et de ses réparties savoureuses.

» Puis c'est la dispersion ; les années s'écoulent ; à toutes nos rencontres notre ami est présent. D'étape en étape, sa vocation s'affirme. Ce fils de paysan et d'artisan villageois, qui connaissait et aimait la terre, qui en parlait avec un accent authentique, s'éprend de son travail d'instituteur. De plus en plus, c'est sa vie, toute sa vie. Il lit, étudie, cherche les moyens de parfaire son métier. Trouver le chemin des intelligences les plus diverses, émerveiller, susciter l'intérêt et la vie pour ce qui paraît indifférent et rébarbatif, provoquer l'effort, ce fut chez notre ami une recherche constante, une création qu'il n'a cessé de soutenir. C'était beau de l'entendre parler de ses petits élèves avec chaleur et générosité. Car il aimait les humbles, ceux qui présentent des difficultés et qui exigent par conséquent une sollicitude particulière. Doué d'une intuition très fine et très sûre, sorte d'instinct qui lui donnait des antennes, il travaillait en artiste et en éveilleur d'âmes. Aussi s'il était heureux parmi les enfants, ceux-ci lui rendaient-ils de tout cœur son affection paternelle et ferme.

» On comprend qu'Edmond Viret ait vu son activité s'élargir : Villard Bramard, Echandens où il a laissé tant d'amis, Lausanne, son quartier d'Ouchy, ses classes, des centaines de jeunes élèves qu'il a enthousiasmés. Onze années de travail qui lui ont permis d'enrichir et de préciser sa conception de l'enseignement inspirée du principe des centres d'intérêt. Enfin, c'est l'Ecole normale où il œuvrera pendant 17 ans, y donnant sa pleine mesure. Ceux qui ont eu le privilège de travailler à ses côtés savent l'entrain, le zèle, l'idéal qu'il a su communiquer aux futurs maîtres. Exigeant pour lui, il ne supportait pas la superficialité ; réaliste et fils de ses œuvres, il ne croyait pas à la facilité. Humain toujours.

» Par son enseignement, par sa collaboration à diverses publications, dans un esprit de modestie et conscient de ses propres imperfections, Edmond Viret a animé notre école primaire. Il lui a rendu des services qui l'honorent et que les autorités ont relevés lors de sa retraite récente. Pour ses amis, pour ses collègues, pour les membres du corps inspectoral, avec qui il a souvent travaillé, il restera un inspirateur et un guide.

» Il y aurait bien d'autres traits à souligner dans cette personnalité. L'un prédominait : sa cordialité et sa sensibilité. Sa poignée de main était digne de sa ferveur. Il aimait la société ; il avait besoin du contact fraternel. Membre actif de la SPV, il a participé à ses travaux pendant de nombreuses années et l'a présidée en 1945. Chef de troupe entraînant, il a été le vaillant défenseur de l'école vaudoise et l'un des initiateurs des actions de solidarité de notre société. Dans la commission disciplinaire, il a toujours fait preuve de courage et de compréhension. Notre corporation, qu'il s'agisse aussi de l'Association du personnel enseignant lausannois et de la Société vaudoise des maîtres secondaires, perd un collègue vénéré, un appui sûr et dévoué.

» 1920-1962, 42 années d'activité au service du pays. Au moment de prendre sa retraite, temps qu'il aurait consacré à nous donner encore des fruits de son expérience, à côté de loisirs bien légitimes, la maladie le terrasse, et ne lui laisse que quelques mois de répit et quel répit ! Aussi est-ce avec un chagrin extrême que nous l'avons suivi jusqu'au jour où il nous a quittés.

» Mais c'est un souvenir vivant que nous voulons conserver de lui, parce que son enthousiasme, sa foi dans l'œuvre de l'éducateur doivent nous soutenir.

» Dans ces sentiments et pour honorer sa mémoire, nous adressons à notre collègue et ami une suprême pensée de gratitude.

» A vous ses proches qui ressentez avec douleur ce deuil, à vous particulièrement Madame Viret, sa compagne vaillante et sereine, à vous Monsieur et Madame Viret, son fils et sa belle-fille, nous vous présentons nos pensées les plus affectueuses et nos sentiments de très vive sympathie. »

H. Jeanrenaud.

Société pédagogique vaudoise

Assemblée générale de Renens

Point 2 de l'ordre du jour : Statuts SPR.

Ils sont soumis à l'approbation et aux remarques de l'assemblée chapitre après chapitre.

L'adjonction ci-après, proposée par la section de Lausanne et reprise par les délégués vaudois à la SPR, est acceptée :

Art. 2, lettre f)

« elle (La SPR) n'intervient auprès des autorités d'un canton qu'avec l'assentiment de la société cantonale intéressée, celle-ci restant juge des moyens d'action. »

Aucune autre modification n'étant proposée, l'assemblée donne son consentement à ce projet de statuts dont l'adoption est du ressort de l'assemblée des délégués SPR.

Elle vote également, à l'unanimité moins une voix, la résolution proposée par les délégués vaudois à la SPR :

« L'assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise, après avoir pris connaissance du projet de nouveaux statuts de la SPR et de ses répercussions financières, adopte la résolution suivante :

1. Elle appuie les efforts entrepris par la SPR pour renforcer sa cohésion, son autorité et son efficacité.
2. A cet effet, elle fait confiance à ses délégués à la SPR pour la discussion et l'adoption desdits statuts, sous réserve de l'adjonction proposée à l'art. 2, lettre f.
3. En particulier, elle les invite à appuyer le projet de création d'un secrétariat semi-permanent. »

A propos du vœu de la section de Lausanne (mandat éventuel à donner, sur certains points, aux délégués à la SPR), une étude sera faite qui, selon la décision prise, pourrait entraîner une modification des statuts vaudois.

Point 4 : Motion Paquier. (voir «Educateur» numéro 15, du 28 avril 1952).

Le président Vivian lit le rapport de la commission. Après diverses considérations et l'exposé des données financières du problème, le rapport en arrive aux conclusions énoncées ci-dessous.

« La commission constata donc que, théoriquement au moins, la motion pourrait avoir une suite et que son application, mathématiquement parlant, n'était pas, a priori, irréalisable.

Mais, parvenue à ce stade favorable à première vue, la commission, à l'unanimité, décida que la motion devait en rester là pour les raisons suivantes :

1 La situation faite par l'Etat (possibilité du double salaire et versement intégral des deux allocations), si peu équitable qu'elle soit pour les foyers « normaux », favorise un grand nombre d'enseignants, membres de la S.P.V. Tout changement, dans le sens de la motion, entraînerait une vague de démissions qui risquerait de porter un coup mortel à notre corporation.
2. La commission estime, d'autre part, qu'il serait dommage qu'une idée juste et généreuse soit repoussée à une forte majorité parce qu'elle tombe dans une conjoncture qui lui est défavorable.
3. La perception des cotisations et la redistribution des allocations posent des problèmes que ne pourrait résoudre qu'un bureau créé à cet effet et qui, par son coût même, utiliserait une trop grande part de nos versements.
4. La création d'une caisse autonome risque de créer un précédent qui nuirait aux revendications futures d'autres corporations et inciterait les employeurs à ne plus chercher de solutions mais seulement à donner notre caisse en exemple à leurs propres employés.
5. La question de double imposition des sommes versées se poserait et demanderait la recherche d'une exonération éventuelle.

En conclusion, la commission nommée par le Comité central prie celui-ci de prendre acte des données intéressantes apportées par l'étude de la motion *et de rechercher un autre moyen d'améliorer la situation injuste dans laquelle se trouvent les familles où la mère ne peut travailler au dehors ou ne désire qu'accomplir,* aussi complètement que possible, *sa vocation de mère et d'épouse.* »

H. Liard, Lausanne, membre de la commission, donne lecture d'un rapport personnel complémentaire à celui de la commission et dans lequel il prie le comité central :

1. De défendre avec opiniâtreté la position prise dans le rapport présidentiel de 1962 (*Educateur* du 19 janvier 1962).
2. D'envisager un tarif différentiel lors des revendications futures.
3. De faire son possible pour obtenir au plus tôt une aide efficace et substantielle à la famille et de lui assurer une répartition normale et surtout équitable des revalorisations à venir.

La proposition du rapport Paquier « de rechercher un autre moyen d'améliorer la situation... » et le renvoi au comité des propositions Liard sont acceptées par l'assemblée.

R. S.

Congrès SPR - Rappel

Les collègues désireux de participer à cette manifestation voudront bien demander congé à leurs autorités scolaires communales.

M. P. Oguey, chef du Département de l'instruction publique, donne son approbation à cette demande de congé.

Le comité central.

Cotisations 1962

Les membres actifs de la SPV peuvent encore verser le montant de fr. 50.— (pour Lausanne fr. 53.—) au CCP II. 2226, jusqu'au lundi 18 juin

Toutes les cotisations impayées seront prises en remboursement dès le jeudi 21 juin.

Le supplément de fr. 10.— décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 26 mai, à Renens, ne sera pas perçu pour l'année 1962.

Le caissier SPV : A. Rochat.

AVMG - Cours de natation et jeu

L'Association vaudoise des maîtres de gymnastique organise le mercredi 20 juin un cours de natation et jeu dirigé par M. M. Gueissaz. Ce cours aura lieu à la piscine de Penthalaz et débutera à 14 h. 30 — rassemblement des participants devant l'entrée de la piscine. Renvoi en cas de mauvais temps au mercredi 27 juin. Se renseigner, en cas de doute, auprès du tél. No 11 à Lausanne au cours de la matinée du samedi 20 juin.

Invitation cordiale à tous. Remboursement de la moitié des frais de transport aux membres AVMG. Inscription obligatoire en s'annonçant au directeur, M. Gueissaz, route de St-Cergue 47, Nyon, deux jours avant l'ouverture du cours. Assurance facultative : 2 fr. 80.

Le chef technique : R. Yersin.

Assemblée de la Société vaudoise de travail manuel et réformes scolaires

Lors de son assemblée de printemps, samedi 2 juin, au collège de Béthusy, la SVTM et RS a renouvelé son comité comme suit :

Président : E. Geiser, Vevey, Marronniers 26.

Secrétaires : Mlle M. Fiaux, Lausanne, Chemin de la Motte 6bis ; M. E. Mollet, Lausanne, Chemin Contini 1.

Caissier : M. P. Turuvanni, Pully, Chemin de Mallieu 9.

Matériel en prêt : M. P. Arn, instituteur, Montblesson.

Dépositaire : M. D. Bessat, Villette, La Comète.

Des remerciements ont été adressés à Mlle Y. Pernet et M. G. Boisot, démissionnaires. Faute de présences féminines suffisantes, Mlle Pernet n'a pu être remplacée, et ainsi, le comité ne comptera que six membres jusqu'à l'assemblée d'automne.

Bon nombre de projets sont à l'étude pour les mois à venir et seront réalisés dans la mesure des possibilités.

A citer : le 7 juillet : grand rallye-torrée. (Retenir cette date et se renseigner auprès du président, tél. 51 44 55.)

Cet automne : visite du CERN, à Meyriez

Cours de dessin artistique.

Cours de dessin technique.

Cours de maroquinerie.

Cours objets en métal mince pour Noël.

Cours activités manuelles au degré inférieur et classes enfantines.

Cours inclusion de végétaux ou insectes dans plastique transparent.

Des circulaires renseigneront les intéressés en temps voulu.

Dès le 1er septembre, la vente des fournitures de travaux manuels se fera par les soins de M. D. Bessat, Villette, M. Conne abandonnant le poste de dépositaire.

La deuxième partie de l'assemblée était consacrée à une conférence de M. R. Phildius, opticien à La Tour-de-Peilz, sur « Le Cosmos en couleurs ». Il est regrettable que la multiplicité des manifestations n'ait permis qu'à une trentaine de membres de venir admirer l'étonnante série de clichés présentés par M. Phildius. Cet homme de cœur, ami de la nature, enchanta son auditoire en alliant avec une grande sensibilité la science et la poésie.

Guilde de travail

(Techniques Freinet)

Venus de Gryon, Aigle, Lausanne, Riex et des environs... immédiats, 23 collègues se retrouvèrent dans la classe d'E. Favez, à Chailly. Méthode Cuisenaire est un vocable qui revient souvent dans les conversations. Là, nous avons vu des enfants l'utiliser avec profit, Mais de tels progrès ne se conçoivent pas sans un entraînement préalable du maître ; il faut un minimum de trois jours avant de prendre le départ avec les enfants.

Merci à E. Favez de nous avoir fait bénéficier de son travail. Cette démonstration a largement renseigné ceux qui voulaient l'être, redonné courage aux hésitant et, à n'en pas douter, mis sur la voie ceux qui en cherchaient une.

c'était évident. La rapidité, la sûreté et la précision de leur travail en faisaient foi largement.

Centres suisses de culture - Groupe romand

XIXe Semaine romande à Gwatt, près de Thoune, du 16 au 22 juillet 1962

Programme

Lundi 16. — Matin : Départ de Lausanne ; arrivée à Gwatt ; installation. A 14 h. 30 : Pasteur Wilhelm Wellauer (Wimmis) : Présentation de la région. A 20 heures : On fait connaissance.

Mardi 17. — Excursion à Gerzensee ; visite de la maison du peintre Hans Zaugg ; causerie. A 20 heures : musique, jeux.

Mercredi 18. — A 9 et 14 heures : Fritz Wartenweiler (Frauenfeld) : « Jérémias Gotthelf et son œuvre ». A 20 heures : Soirée chez le pasteur Perrin, de Gwatt.

Jeudi 19. — Excursion dans l'Emmental : « Sur les traces de Jérémias Gotthelf » (musée de Lützelflüh). Guides : Fritz Wartenweiler et Hans Zaugg.

Vendredi 20. — A 9 heures : Mme Gertrude Kurz, secrétaire du Mouvement chrétien pour la paix, Berne : « Ceux qui n'ont pas de patrie ». A 14 h. 30 : Excursion à Siegriswil, point de vue magnifique, dominant le lac de Thoune.

Samedi 21. — A 9 heures : Pasteur Otto Lauterburg (Einigen) : « Quelques moyens pour arriver à une fraternité véritable ». A 14 h. 30 : Promenade à Einigen et Spiez. A 20 heures : Soirée familière, jeux.

Dimanche 22. — Matin : Visite de Thoune ; dîner. L'après-midi : Visite de Berne ; retour à Lausanne.

Chaque jour : Méditation de Fritz Wartenweiler. La maison étant située à proximité immédiate du lac, bains et canotage à volonté remplaceront la gymnastique habituelle.

Inscription. — Pour tous renseignements, s'adresser à Charlotte Cottier, chemin du Levant 6, Lausanne, jusqu'au 2 juillet, dernier délai.

Postes au concours

Aigle : Instituteur primaire. Maîtresse de classe de développement. Entrée en fonctions le 27 août 1962.

Grandson : Institutrice primaire.

Saint-Cergue : Instituteur primaire.

GENÈVE GENÈVE

A l'Union Famille-Ecole, deux instituteurs disent des vérités bonnes à entendre

Mercredi soir 23 mai, l'UFE invita deux collègues romands à exposer chacun un sujet qui leur tient à cœur.

Selon la coutume, le président P. Rouget les présenta à un public qui, ce soir-là, comptait beaucoup d'enseignants. En guise d'introduction, il souleva la question de la

Joie à l'école

Comme il faut une stricte discipline en classe, que l'effort est nécessaire de la part des élèves pour acquérir les notions qui leur sont enseignées par le maître, il s'agit de trouver un moyen de susciter l'enthousiasme ! Que M. Rouget incrimine notre système scolaire traditionnel où l'enfant est, prétend-il, passif, en prônant l'école active, c'est son droit, mais ce n'est pas l'avis des pédagogues. En effet, la joie à l'école dépend avant tout de l'enseignant d'une part, des conditions

familiales et sociales d'autre part, mais non pas des méthodes d'enseignement ni des plans d'études, qui n'ont de valeur que par l'usage qu'on en fait et l'esprit dont on les imprègne. On pourrait aller jusqu'à dire : « Tel maître, tel élève ! »

La quadrature du cercle

Comment améliorer le rendement en diminuant les heures de travail ?

Notre collègue vaudois J.-P. Rochat, rapporteur général du prochain Congrès de Bienne, apôtre de l'« Ecole romande », nous révéla avec enthousiasme et aisance les spectaculaires essais du *Centre expérimental de Vanves,* dans la banlieue parisienne. En 1950-51, à 6 kilomètres au sud-ouest de Paris, étaient réunies les conditions d'une première expérience : installations sportives ad hoc, accord des autorités et surtout la foi d'un animateur d'envergure, le Dr Fourastier. On appliqua à une classe de fin de scolarité — 32 enfants de banlieue de 13 à 14 ans — le programme suivant :

8 heures à 11 h. 30 : travail intellectuel selon plan d'études officiel.

13 à 14 heures : sieste obligatoire surveillée.

14 heures à 16 h. 30 : lundi, travaux manuels, manipulations de physique ; mardi à samedi (sauf jeudi), au stade, à la piscine.

16 h. 30 à 16 h. 40 : goûter (lait, fruits).

16 h. 40 à 17 h. 10 : sieste.

17 h. 10 à 18 heures : étude du soir (devoirs).

Soit dix-neuf heures et demie d'instruction, dix-sept heures et demie d'éducation physique, quatre heures de sieste ; en tout, quarante-quatre heures de présence, contre vingt-cinq dans une classe normale.

Résultats en neuf mois, comparés à ceux d'une classe témoin parallèle : augmentation de la taille, un centimètre ; du poids, un kilogramme. Tous les élèves savent nager (!). Examens : 93 % de réussites au CEP contre 88 % dans la classe témoin.

Ces résultats incitèrent les autorités à renouveler l'expérience dans une classe ordinaire durant trois ans (enfants de 11 à 14 ans).

Confirmation des avantages de l'école à mi-temps : gain de taille, 7 centimètres ; de poids, 2 kilogrammes. Pas une seule carie dentaire. Une nouvelle race de Français était née !

84 % contre 78 % de réussites au CEP. Emerveillement du maître de classe : M. Discours.

Autres expériences autorisées par le MEN (ministère de l'Education nationale) dans différentes régions de la France : 12 à 15 (Tours, Montauban, Vanves avec des fillettes de 7 ans. Résultats positifs avec cours complémentaires ; avec tout un groupe scolaire ; puis sans maître d'éducation physique (conditions réalisables partout ?).

A Ermenonville, un maître à trois degrés tenta l'expérience avec succès. Dans un lycée, avec quarante-quatre heures au lieu de trente heures, réussite également.

M. Cavin, professeur à Lausanne, qui passa deux mois à Longchamp dans une école expérimentale, confirma à M. Rochat les avantages obtenus :

— Revalorisation du maître d'éducation physique.
— Meilleure attitude et concentration de l'attention des enfants. Moins d'absences.
— Satisfaction des parents. Mais il s'agit de former des maîtres convaincus !

Conclusions. — Indiscutablement, ces essais prouvèrent qu'on peut réduire à la moitié du temps passé à l'école les heures consacrées aux disciplines intellectuelles, en respectant les programmes officiels, l'autre moitié étant consacrée aux sports coupés de siestes. En portant, il est vrai, la semaine scolaire de trente à quarante et une heures. Dans ces conditions, on constate une augmentation significative du rendement intellectuel, l'amélioration de la santé des enfants, de leur comportement invididuel et de la discipline en classe.

On aimerait savoir pourquoi ces essais ont été abandonnés après de si brillants résultats ! M. Rochat ne nous l'a pas dit. On peut cependant deviner que la généralisation de telles expériences — comme celles de la pédagogie dite nouvelle — coûte si cher, suppose tant de foi et de désintéressement qu'elle se heurte aux forces d'inertie de la tradition, propre à nos civilisations fortement structurées.

Roger Gal, dans *Où en est la Pédagogie* (1961), se demande si ces classes à mi-temps n'apporteraient pas le remède à la fatigue scolaire.

A chacun ses responsabilités

Pour notre collègue genevois, G. Mutzenberg, on peut comparer notre école à ce qu'elle pourrait être (?). Or l'école est l'émanation et le reflet de la société d'aujourd'hui et d'hier. Attaquer l'école, c'est donc attaquer la société et les maîtres. Par l'école, peut-on transformer la société ? Comment vaincre les contraintes sociales ? Si chacun fait son devoir, c'est possible. Raison pour laquelle l'école ne doit pas se substituer à la famille ni suppléer à ses carences, pas plus qu'à celles de la société.

La famille doit garder son rôle primordial dans l'éducation des enfants au prix du sacrifice de ses aises, s'il le faut. Elle seule est à même de donner à l'enfant son armature morale : conscience, droiture, sens des responsabilités. L'école y contribue dans une certaine mesure. Si la famille abdique, la mentalité est en baisse. Alors l'Etat doit prendre en charge les plants poussés de travers, organiser des loisirs bien compris, combler les lacunes, ce qui coûte fort cher. Quant à l'économie privée, qui réclame à cor et à cri des serviteurs qualifiés, il faut qu'elle prenne aussi ses responsabilités afin que s'apaise ce souffle de revendication générale ni d'un sentiment de frustration contre lequel chacun doit lutter.

La joie au travail naît chez l'enfant quand il a conscience de son rôle dans sa famille, sa classe et son milieu social. C'est par l'amour que l'éducateur valorisera le travail de l'enfant, qui doit savoir pourquoi il faut faire ceci ou cela. Ainsi le travail scolaire sera-t-il plus joyeusement accepté, l'effort changé en joie si ce dernier est *motivé* et si l'enfant lui-même arrive à « auto-motiver » toutes ses tâches. Il saura alors pourquoi il vit et acquerra le sens de l'absolu, de la primauté du devoir sur le droit. D'ailleurs, les jeunes sont ce que nous sommes : il nous faut changer d'abord nous-mêmes si l'on veut qu'ils changent. Ainsi notre ami Mutzenberg conclut-il son exposé d'une haute élévation de pensée.

Discussion

L'UFE a le souci de s'informer, ce qui est bien, mais ce qui serait mieux, c'est qu'elle inculque à certains de ses membres l'art de poser des questions en rapport avec les sujets traités.

Il est à déplorer, en effet, que le président de l'UFE ne remette pas à leur place ceux qui, par leurs remarques tendancieuses, faites en public, jettent un discrédit sur notre école populaire, dont ils jugent des méthodes et des programmes à la lumière de certains faits plus ou moins dénaturés. Que des profanes donnent des conseils aux instituteurs et leur disent ce qu'ils doivent faire ou ne pas faire, c'est laisser supposer qu'ils improvisent ce qu'ils font et ne l'ont ni mûri ni expérimenté. Il ne viendrait pourtant jamais à l'idée d'un enseignant de critiquer les techniques d'un dentiste ou les plans d'un architecte.

Je sais que les parents qui confient *leurs* enfants à des maîtres ou maîtresses ont le droit de savoir comment l'école s'y prend pour enseigner telle discipline. Qu'ils ne comprennent pas certains points précis, nous sommes à leur disposition pour les éclairer. Mais qu'en public ils s'abstiennent de mettre en cause l'école, le corps enseignant ou ses méthodes de travail. Chacun son métier et les gosses seront bien éduqués.

La meilleure collaboration entre la Famille et l'Ecole n'est pas de faire partie d'une Union qui, je l'ai déjà dit, ne représente valablement ni l'ensemble des parents, ni les enseignants, mais de travailler au dévellopement harmonieux des enfants, parents et maîtres tirant à la même corde, dans le même sens. Quand on en arrivera là, nous pourrons fonder alors une « Union-Famille-Ecole » digne de ce nom et autrement efficace que celle de M. Rouget !

E. F.

COIN DU CENTRE

Pour les prix des promotions

Vous avez reçu récemment une circulaire vous rappelant que le centre met à votre disposition les ouvrages édités par notre collègue vaudoise Mme Curchod, dans les collections :

— *Le Cœur qui chante* (6-9 ans) à 2 fr 40 le volume :
« Le Vilain Petit Canard » d'Andersen.
« Le Rossignol » d'Andersen.
« La Princesse au Pois » d'Andersen.
« La petite Sirène » d'Andersen.
« Le Chat botté » de Perrault.
« La Belle au Bois dormant » de Perrault.
« Histoire de l'Ange gardien » de Kaplun.
et deux nouveaux volumes :
« Cendrillon » de Perrault.
« Le Petit Poucet » de Perrault.
(illustré par des enfants)

— *Le Tapis volant* (9-11 ans) à 2 fr 90 le volume :
« Le Courrier du Roi Caraffa » de Pellaton.

— *Histoires d'enfants, de bêtes et de grandes personnes* (9-11 ans) à 4 fr.
« Les Malheurs de Sophie » de la Comtesse de Ségur.

— *Langage du Musicien* (dès 6 ans) à 8 fr texte et disque.
« Comment Augustin découvrit la musique » de Jeanne Bovet.
« La musique en Inde » et « Beethoven » viennent de paraître.

Les ouvrages parus à ce jour dans ces collections sont disponibles à Vernier où vous pourrez faire votre choix chaque lundi dès 16 h. 10. Ce sera l'occasion pour vous de prendre contact avec l'équipe du centre. La commande se fait aussi par téléphone 8 96 22 et par bulletin de versement I - 15 155.

Epilogue à la soirée de Vernier

Grâce à M. R. Jotterand, secrétaire général de DIP, ce dernier a eu la générosité d'offrir le repas à tous les assistants, soit une centaine de personnes, le vin de l'amitié ayant été l'apanage de l'UIG. Moralité : tout est bien qui finit bien.

Excursions scolaires.

Il n'est jamais trop tôt ou trop tard pour prendre certaines décisions, dont une qui ne coûte rien et pourra vous être utile à l'occasion quand vous aurez effectué tous les itinéraires classiques. Nous vous demandons instamment, cette année encore, après avoir réalisé votre excursion annuelle, de nous en envoyer le schéma, selon les questionnaires parus l'an passé dans le bulletin du Centre, ou encore mieux selon votre goût (itinéraire, curiosités, prix par élève).

E. F.

Camp des éducateurs
et des éducatrices
Vaumarcus: 18 - 23 août 1962

UIG - Congrès de Bienne

Le comité mixte informe les collègues qui désirent participer au congrès de Bienne, le samedi 23 juin, qu'ils doivent adresser par écrit une demande de congé au Directeur de l'enseignement primaire.

Les autorisations seront accordées dans la limite des possibilités de remplacement.

Nous remercions M. Jotterand de sa bienveillance.

MONITEUR pour la colonie de vacances « Vivre » à Arzier, est demandé pour le séjour du 5 juillet au 23 août. — S'adresser au président, A. Laederach, 6, chemin du Clos du Velours, Conches, Genève (tél. 35 48 77).

Guilde de documentation

Par suite de nombreuses commandes, le N° 143 — Huitante fiches pour enseigner la 1ère dizaine — est épuisé.

CINÉMA

A vendre, à prix avantageux, un projecteur cinématographique, 16 mm sonore, utilisé quelques heures. (A choix entre le MICRON XXV et le KODASCOPE.)
A la même adresse : 1 écran perlé 210 × 160.
1 LEITZ PRADO 250 pour diapos et films fixes.
Ecrire à l'administration de l'« Educateur » sous chiffre 4680.

NEUCHATEL NEUCHATEL

Congrès SPR

Il n'est pas nécessaire, pensons-nous, de recommander à tous nos collègues de se rendre à Bienne les 23 et 24 juin. L'importance du sujet qui y sera débattu n'échappe à personne, pas moins que l'agrément et le profit des contacts avec les collègues romands.

Le Département de l'instruction publique a adressé une circulaire à toutes les commissions scolaires du canton pour les prier d'accorder le congé du samedi.

W. G.

Comité central

Pour la dernière fois, sous la présidence de M. R. Hügli, le CC s'est réuni le 7 juin, à Neuchâtel.

Il nous est donné connaissance, d'abord, des décisions de la SPV concernant l'institution d'un secrétariat romand mi-permanent, ce qui impliquerait une augmentation de la cotisation de 6 à 9 francs. Le CC estime que 6 francs sont le maximum acceptable par les Neuchâtelois, qui paient déjà une très forte cotisation annuelle de plus de 100 francs. Ce point de vue est partagé par chacun et le comité romand en sera nanti.

Une longue discussion est amenée par une double requête émanant du comité de section de La Chaux-de-Fonds :

1) L'information des sections par le comité central lui paraît insuffisante. Il semble pourtant que le maximum est fait dans ce sens par la voie de l'« Educateur » (qui est tenu cependant à se limiter) et par les délégués respectifs des sections au CC. Nous devons dire que certaines communications officielles nous sont parvenues in extremis et qu'il était pratiquement impossible d'en faire part à temps.

2) Le problème de la semaine de cinq jours, dont l'étude serait demandée au CC ou serait à remettre à une commission spéciale.

Par ailleurs, on parle de la réforme de l'enseignement et du sort que lui a fait le Grand Conseil en l'amendant. Le peuple devra se prononcer à son tour le 30 juin prochain. Un comité d'action se forme contre, peut-être qu'un autre se constituera pour la réforme. Si nous n'avons pas obtenu satisfaction sur tous les points, le CC juge bien que le projet dans son ensemble mérite notre appui. Telle est l'opinion qu'un vote à 7 contre 2 a confirmée.

Enfin s'opère la transmission des pouvoirs. En attendant que la section de La Chaux-de-Fonds soit à même de nous orienter selon la demande qui a été formulée à la Trisannuelle, et que des propositions nous parviennent d'autres sections, la présidence provisoire sera assumée par le vice-président (W. Guyot, rue Georges-Perrenoud 40, Le Locle).

Et la séance se termine par la remise de volumineux dossiers, éloquents témoins d'un labeur inouï et effrayante vision de responsabilité pour le successeur à trouver.

C'est une fois de plus l'occasion de dire à notre cher président l'infinie reconnaissance que nous lui devons pour son inlassable et si féconde activité.

W. G.

La « Trisannuelle »

La « Trisannuelle » a vécu. Belle journée sous un ciel enfin clément.

L'assemblée proprement dite fut précédée par celle de la S.T.M.S.R.F. dirigée par M. Paul Perret, son sympathique président. Le comité est réélu, le président restant en fonctions encore un an, de même que M. Willy Galland, administrateur des cours ; un nouveau membre : Mlle Peter qui sera chargée de la caisse. On signale, parmi les cours organisés ou encore à faire, celui de M. Gogniat (dessin) qui réunit 47 inscriptions et obligera à un dédoublement. Vingt-trois personnes suivront le cours de travail sur métal. Dans les «Divers», on suggère l'organisation d'un cours de construction de flûtes en bambou et de trouver un moyen d'occupation pour les dislexiques.

Puis, à l'aula de l'Université, notre distingué président ouvre la grande assemblée trisannuelle, en saluant les rares invités qui ont répondu à notre convocation : M. G. Clottu, conseiller d'Etat et son premier secrétaire le nouvel inspecteur, M. J. Marti, les représentants des sociétés pédagogiques genevoise et jurassienne, le délégué du conseil communal de Neuchâtel, cinq membres d'honneur de la S.P.N.

Avant d'aborder l'ordre du jour, c'est M. Duckert, président de la section organisatrice, qui adresse à l'auditoire quelques mots cordiaux de bienvenue. Puis, nous avons le privilège d'entendre trois chants d'élèves exécutés avec fraîcheur.

Ensuite, M. R. Hügli lit un rapport complet de l'activité de la société, démonstration de l'énorme labeur accompli par le C. C., notamment par son président.

Après cette lecture, éloquente, rien n'était plus opportun que de proposer à l'assemblée de décerner le titre de membre d'honneur de la S.P.N. à M. Hügli qui dirigea pendant six ans la Société pédagogique avec une compétence exceptionnelle, grâce à sa clarté d'esprit, sa capacité de travail inouïe, son dévouement, son objectivité et le charme de son entregent. Aussi l'auditoire acclama-t-il cette proposition par des applaudissements chaleureux et prolongés Nous qui avons travaillé à ses côtés savons combien ils étaient mérités. Le départ de notre collègue ne suscite que des regrets.

Une discussion générale est ouverte :

M. Duckert demande que les maîtres spéciaux porteurs du brevet A. soient traités sur un pied d'égalité, qu'ils enseignent à l'école secondaire inférieure ou au degré supérieur de l'école primaire.

M. Zwahlen est heureux des mesures prises par le Fonds de pensions à l'égard des collègues âgés de plus de 60 ans qui voient tomber les restrictions qui les désavantageaient.

M. G. Clottu conseiller d'Etat, donne ensuite quelques explications et précisions sur les questions soulevées, parle de la réforme de structure du Fonds qui sera difficile en raison des opinions divergentes des actuaires de l'Etat, forme enfin les vœux les meilleurs pour la prospérité de notre association.

Après quoi devait avoir lieu la nomination du nouveau président. Des circonstances inattendues nous empêchent d'y procéder et force nous est de remettre cette responsabilité à une assemblée des délégués.

Nous désignons en outre nos six délégués à la S.P.R., soit MM. Jean John, Jules-Auguste Girard, Georges Bobillier de Couvet, Marcel Renaud, Eric Laurent, W. Guyot.

Puis nous passons aux débats sur les nouveaux statuts. Les comités et assemblées de section ont eu suffi-

samment le loisir de les examiner pour que nous n'ayons pas à revenir dans le détail. L'on se bornera à voter sur deux points essentiels :

a) Le maintien des assemblées sous leur forme actuelle qui est accepté à l'unanimité moins 3 voix ;

b) La présidence cantonale revenant au groupe majoritaire et la vice-présidence au groupe minoritaire, l'inverse étant aussi admis, ce qui est voté à l'unanimité moins 4 voix.

Il reste encore au C.C. la tâche d'étudier certains règlements d'application.

Assemblée VPOD

Les comptes bouclent par un boni de 565,80 francs (voir annexe). Le caissier, M. Cl. Grandjean, fait quelques commentaires, notamment sur les effectifs. Il faudrait pouvoir vaincre l'indifférence d'environ 130 collègues qui ne se rattachent à aucune association du corps enseignant. Le rapport des vérificateurs est, comme on le pense, des plus favorables, et M. Grandjean est réélu par acclamations. Les vérificateurs des comptes de 1962 seront Mlle Simone Reymond et M. Claude Gacon ; suppléant : M. Maurice Evard.

Le cartel cantonal V.P.O.D. est dans l'attente d'un nouveau président. Les six délégués suivants sont nommés à cet important organe de défense de nos intérêts : Mlles Henriette Trœsch et Suzanne Voumard, MM. Cl. Grandjean, André Blaser, Benjamin Jost et W. Guyot.

M. Cardinaux, secrétaire fédératif à Zurich, qui fonctionnera durant l'intérim jusqu'à la nomination d'un nouveau secrétaire romand en remplacement de M. Deppen, est présent. Il prononce un aimable discours improvisé où il rend attentif à l'avantage qu'ont les retraités à demeurer attachés au syndicat qui prend leur défense en mains dans les questions d'allocation de renchérissement et qui leur assure le bénéfice de la Caisse au décès. Il termine par des souhaits et des félicitations à l'égard de notre groupement.

Dans les « divers », M. Felber s'étonne que nous ayons à payer une cotisation spéciale pour la campagne des traitements. Notre collègue ignorait que nous recevons du syndicat une ristourne d'office. D'autres membres prennent la parole pour revenir sur le problème de la double affiliation, sur le malaise provoqué par la différence de cotisations entre les deux groupes, sur l'instauration d'un secrétariat syndical romand de l'enseignement, sur la présidence pour laquelle nous attendons une lueur d'espoir de la section de la Chaux-de-Fonds...

Un repas fut servi dans les somptueux salons de l'Hôtel du Peyrou.

L'après-midi put être consacré entièrement à la projection de films variés rappelant l'époque surannée des débuts du cinéma muet avec, entre autres, Ch. Chaplin, passant ensuite au réalisme crû des abattages impitoyables de bétail aux portes de Paris, pour se terminer par la charmante idylle d'une « Partie de campagne » de Renoir, le tout présenté avec beaucoup de discernement et d'esprit par M. Freddy Landry, professeur et critique de l'écran. Nous sommes sortis, heureusement, pour une fois, de l'ornière des conférences traditionnelles. C'était bien ainsi.

Il nous appartient, pour terminer, de remercier vivement les collègues du chef-lieu qui ont eu la peine de préparer cette journée et qui y ont mis tous leurs soins. Nous savons gré aussi à la Commune de Neuchâtel d'avoir offert un vin d'honneur.

W. G.

Formation rapide d'instituteurs et d'institutrices

Du règlement concernant cette formation spéciale de membres du corps enseignant, tirons quelques renseignements qui nous ont paru de nature à intéresser nos collègues.

Ces cours sont organisés dans l'intention de former au maximum une quarantaine d'instituteurs et d'institutrices.

La direction est assumée par l'école normale (M. Pauli).

L'enseignement est donné par des maîtres de l'école normale.

C'est le Conseil d'Etat qui en a la haute surveillance. La commission consultative des études pédagogiques y collabore.

Les femmes mariées peuvent participer au cours.

Le cours préparatoire est limité au français et à l'arithmétique.

Les candidats sont astreints, en outre, à un examen psychologique.

Quant au cours principal, il sera consacré :

1. de septembre 1962 à septembre 1963, à l'acquisition de connaissances de culture générale ; français (grammaire, orthographe, rédaction, littérature, explication de textes), mathématiques, histoire et instruction civique, géographie, sciences naturelles, chimie, physique et gymnastique.
2. D'octobre 1963 à mars 1964 à la formation professionnelle : psychologie, pédagogie, méthodologie, etc. ; allemand facultatif pour les candidats connaissant suffisamment cette langue. Stages dans des classes primaires.

Les candidats seront appelés à subir une série d'examens selon des modalités très précises.

Ils peuvent s'y présenter au maximum trois fois.

Un jury et le Conseil des professeurs statuent sur la réussite ou l'échec des candidats.

Le brevet délivré par le Conseil d'Etat spécifiera si son porteur est habilité à enseigner l'allemand.

Le porteur du brevet est tenu d'enseigner au moins 5 ans dans les écoles publiques du canton.

Pendant le cours principal est versée une indemnité mensuelle de 300 francs aux célibataires et de 800 francs aux personnes mariées.

Une part de ces indemnités devra être remboursée par ceux qui abandonneraient l'enseignement avant l'échéance des 5 ans d'engagement.

W. G.

Adhésion

Bienvenue cordiale à M. Jean-Francis Mathez, instituteur à Fenin, qui vient d'entrer dans la SPN-VPOD.

W. G.

Décès

Notre ancien collègue, M. Henri Bornoz, qui fut très fidèle à la SPN, vient de nous quitter, à l'âge de 78 ans. Il fit une longue et belle carrière dans le village de St-Sulpice où son enseignement très apprécié et fécond s'exerça de 1906 à 1950.

Nous adressons à sa mémoire l'hommage de notre estime et de notre reconnaisance.

W. G.

JURA BERNOIS

Assemblée préalable du 30 mai 1962

Il est de coutume, avant l'assemblée des délégués de la Société des instituteurs bernois (SIB), que le comité central de la SPJ convoque une assemblée préalable qui, au cours d'une discussion amicale, prend connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée des délégués et l'étudie.

Cette assemblée préalable a eu lieu à Delémont, le 30 mai. Y étaient conviés : le comité central de la SPJ, les délégués des sections jurasiennnes à la SIB, les présidents des sections jurasiennnes, le bureau de l'assemblée des délégués, M. A. Berberat, inspecteur, M. Rychner, secrétaire central de la SIB, le président du comité cantonal, les instituteurs-députés ainsi que les rédacteurs et correspondants de nos organes corporatifs.

Présidée par notre collègue Marc Haegeli, l'assemblée entendit avec intérêt un rapport du secrétaire central sur l'activité de la société au cours du dernier exercice. Les comptes et le budget retinrent ensuite son attention. Comme l'année 1961-1962 a été une année de grande activité pour la SIB, il en est résulté une augmentation imprévisible des dépenses, de sorte que l'assemblée des délégués aura à se prononcer sur une augmentation de la cotisation annuelle (+ 6 francs) ainsi que sur la manière de résorber le déficit annuel. Plusieurs propositions sont présentées par le comité cantonal : versement d'une cotisation extraordinaire unique de 10 francs ; versement du même montant en deux ou plusieurs fois ; ou réduction de l'activité de la société. L'assemblée préalable étant une assemblée consultative, il ne lui appartenait pas de prendre une décision. La discussion permit cependant de se rendre compte qu'il ne convenait pas de réduire l'activité de la SIB et qu'en conséquence il était souhaitable que les membres acceptent de verser la cotisation extraordinaire qui allait leur être demandée.

Souhaitons, pour la bonne marche de notre SIB, que l'assemblée des délégués fasse sienne cette manière de voir. *H. D.*

L'activité de la Société des instituteurs bernois au cours de l'année 1961-62

Avec ses 5278 membres sociétaires et ses 603 membres contractuels (maîtresses d'ouvrages et maîtresses ménagères à horaire réduit, ainsi que maîtresses frœbeliennes), la Société des Instituteurs bernois (SIB) est véritablement une des plus importantes associations d'enseignants de notre pays. Il intéressera probablement nos collègues de Suisse romande de connaître un peu son activité. Le rapport détaillé en a paru dans le No du 26 mai de *L'Ecole bernoise* (Berner Schulblatt), en français et en allemand. Avis aux amateurs de détails. Nous nous bornerons ici à donner un bref résumé de ce rapport.

1. Questions scolaires et professionnelles.

a) *Commission de politique scolaire :* A ce sujet, le comité cantonal écrit :

« Au cours de l'exercice, la Société a développé une activité très marquée dans ce domaine. La grande commission nommée l'année précédente a poursuivi son travail intense et a mis au point un rapport que le comité cantonal a publié après l'avoir soumis à une conférence des présidents et des enseignants parlementaires, le 18 octobre 1961. Le rapport parut peu après in extenso dans un numéro spécial de l'«Ecole bernoise» ainsi que sous forme de brochure. Nous nous bornons à rappeler le but que se proposait le comité cantonal. En premier lieu, il s'agissait de donner à nos représentants au sein de la commission officielle, nommée par la Direction de l'instruction publique ensuite d'interpellations parlementaires, la possibilité de connaître l'avis d'une délégation représentative du corps enseignant ; en effet, ces collègues désiraient se documenter à fond. Les travaux de la commission officielle semblant devoir se terminer au début de l'hiver, le comité cantonal tint à mettre au point son rapport assez tôt pour que la commission officielle en ait connaissance en temps utile. — D'autre part, le comité s'était proposé de contribuer à rendre objectives et, par là, fructueuses les discussions nées un peu partout dans le public au sujet du système scolaire bernois. Le rapport de la SIB devenant forcément public par sa parution dans l'« Ecole bernoise », le comité préféra le remettre directement à la presse dans une conférence qui lui permit de mettre les points sur les i et de faire en sorte que les malentendus et les erreurs de perspective soient réduits au minimum. — En outre, nous avons envoyé la brochure aux députés et à toutes les commissions scolaires.

» Le rapport reçut un accueil très favorable. Il valut au corps enseignant des remarques flatteuses au sujet de l'esprit démuni de préjugés dans lequel il examinait l'aspect actuel de problèmes pédagogiques éternels. Depuis sa parution, nous avons reçu de nombreuses demandes venant même d'autres cantons, ce qui montre l'intérêt général que l'on porte aujourd'hui à ces matières.

» Les travaux de la commission officielle ont, contre toute attente, duré plus longtemps, ce qui s'explique par la complexité des questions traitées. On ne sait encore quelle publicité la Direction de l'instruction publique compte donner au rapport en gestation. Le comité cantonal a préféré ne pas prendre de décision quant à la marche à suivre avant la parution de ce rapport officiel. Pour cette même raison, il n'a pas été possible de soumettre à l'assemblée des délégués des propositions fermes. Mais pensant que les délégués et les présidents désirent s'exprimer à ce sujet, le comité a prévu un échange de vue à la suite de l'assemblée des délégués. Cet entretien servira en outre à définir la marche à suivre au sein de la société pour que les sections reçoivent voix au chapitre. Du reste, divers groupes de collègues se sont déjà mis au travail et soumettent les thèses de notre rapport final à un examen critique. — La liberté de penser et d'initiative dont nous jouissons doit nous remplir de reconnaissance et de fierté et nous rendre conscients de la responsabilité que nous portons. »

b) *Pénurie d'enseignants :* Elle continue à faire sentir ses effets, surtout dans l'ancien canton ; la situation du Jura tend à s'améliorer. Quelles mesures a-t-on prises en vue de résorber cette pénurie inquiétante ? Les autorités cantonales — avec l'appui entier de la SIB — ont autorisé les écoles normales à admettre un pourcentage élevé de candidats. (On a admis ainsi, dans l'ancien canton, 400 candidats sur les 600 qui s'étaient présentés.) De plus, on a ouvert à Langenthal une succursale de l'Ecole normale de Berne-Hofwil. Enfin de nouveaux cours de formation accélérée ont vu le jour à Berne, à Porrentruy et à Delémont.

2. Traitements et assurances.

La revision de la loi sur les traitements (1er avril 1962) nous a valu une augmentation de 6 % et une subvention de l'Etat aux allocations aux directeurs d'écoles primaires. De plus, elle a donné au Grand Conseil la compétence de fixer la part assurée de nos traitements. (A quand celle de s'occuper, sans passer par le peuple, des prochaines augmentations de traitement, comme il le fait déjà pour le personnel de l'Etat ? Le comité cantonal ne perd pas de vue cette question.)

Le directeur des finances, M. le conseiller d'Etat Moser, a soumis à la SIB un épineux problème : celui de la simplification du système de nos assurances. Une première orientation donnée aux délégués de la Caisse d'assurance a provoqué une réaction immédiate montrant que le corps enseignant n'accepterait pas une simplification qui serait doublée d'une dévaluation de son assurance. La Commission d'administration de la caisse poursuit présentement l'étude de cette délicate question.

3. La vie de la société.

Evénement marquant : notre secretariat est entré dans l'immeuble que la SIB vient d'acheter, Brunngasse 16. Ce bâtiment, acquis tout d'abord comme placement de la fortune de la Société, offre un autre avantage : celui de posséder des locaux tranquilles et bien aménagés dont le personnel est enchanté. Rappelons au sujet de l'immeuble en question que les membres de la SIB mirent près de 700 000 francs à la disposition de leur Société sous forme de prêt, diminuant ainsi les charges hypothécaires..

Comme de coutume, de nombreux membres eurent recours aux services d'assistance judiciaire, et c'est chaque jour que le secrétaire central ou notre avocat-conseil eurent à prodiguer renseignements et conseils à des collègues dans l'embarras. La SIB fut aussi en mesure d'allouer des prêts — surtout des prêts d'études — à des membres ou à de futurs collègues. Rendons hommage ici à la générosité de la Société suisse des Enseignants (Schweiz. Lehrerverein) qui s'est chargée, en général, de la moitié des prêts et qui a alloué des montants importants dans plusieurs cas d'assistance.

4. Comptes et budget.

L'année 1961-62 ne fut pas une année ordinaire... et les comptes en ont subi certaines conséquences. On note en particulier des dépassements du budget de l'ordre de quelque 50 000 francs. Pourquoi ? Les raisons en sont diverses et semblent pertinentes : augmentation du coût de la vie, avec sa répercussion sur les traitements du personnel et les frais d'impression du journal ; défense des intérêts de la corporation (loi sur les traitements, séances des commissions chargées de l'étude de la politique scolaire) ; installation du secrétariat dans ses nouveaux locaux. C'est pourquoi le comité cantonal demande à l'assemblée des délégués, afin que le prochain budget soit équilibré, de porter la contribution annuelle à la caisse centrale de 25 à 31 francs. Avec l'abonnement à *L'Ecole bernoise* et à l'*Educateur*, cela fera un total de 50 francs. Le comité propose aussi la perception d'une cotisation supplémentaire — unique ou répartie sur quelques années... et il espère « que les délégués ne refuseront pas à la Société l'amélioration de ses recettes », étant donné « qu'ils jouiront, à partir de cette année, d'une augmentation de leur traitement. »

H. D.

Delémont : Quarante ans d'enseignement

Ce ne fut qu'un concert de louanges mardi après-midi, 29 mai, dans le local de classe magnifiquement fleuri, à l'adresse de Mlle Irma Steiner, institutrice qui fêtait ses 40 ans d'enseignement ininterrompu à Delémont.

Tous ceux qui prirent la parole, MM. Henri Farron, président de la commission d'école, Robert Siegenthaler, conseiller communal, chef du dicastère des écoles, et Joseph Schaffter, proviseur des écoles primaires, ainsi qu'une élève, dirent leur reconnaissance, mettant en relief les grandes qualités pédagogiques et humaines de Mlle Steiner, toujours disposée à rendre service à ses collègues et, pour ses élèves, pleine de compréhension. Sa carrière est un exemple, dira d'ailleurs M. Bernard Chappuis, instituteur à Develier, un ancien élève de Mlle Steiner, qui s'exprimait au nom de la section du district de Delémont et de la Société cantonale des instituteurs et institutrices.

La partie oratoire fut agrémentée par trois chants magnifiquement exécutés sous la direction de Mlle Eggenschwiler, ainsi que par la remise de fleurs et de cadeaux de circonstance. Mlle Steiner fut incapable de maîtriser son émotion et il appartint à M. Henri Farron de remercier en son nom.

Ainsi l'école et les autorités ont marqué leur reconnaissance à une institutrice qui, par son enseignement, son inlassable dévouement et ses grandes qualités de cœur et d'esprit, a su s'attirer l'estime et la considération de tous.

Un but pour votre course d'école:

St-Cergue - La Dôle

1043 m. 1680 m.

par le chemin de fer **NYON - ST-CERGUE - MOREZ**
Nyon, tél. 9 53 37

Télésiège de la Barillette

permettant de visiter les installations de l'émetteur de télévision. (Demande à Dir. TT, Genève)

DE TOUT ETC.

Faut-il aider les écoliers ?

La question, très souvent posée, n'a pas encore connu de réponse définitive. Demandez donc aux mamans : neuf fois sur dix, elles vous répondront : « Oui, il faut leur aider, ils n'en viendraient pas à bout tout seuls, surchargés de devoirs comme ils le sont souvent. »

Et, si vous pouviez pénétrer dans les foyers, vous verriez toute une famille attelée aux devoirs scolaires. Ici, papa fait des problèmes pendant que maman surveille une copie. Ailleurs, c'est une sœur aînée qui explique à sa cadette les phrases les plus difficiles du manuel d'histoire, là, c'est le grand frère qui jette sur le papier quelques idées pour une composition.

L'école a fermé ses portes à 4 heures, mais la maison, succursale de l'école, ouvre jusqu'à 10 ou 11 heures le soir, le mercredi et le samedi après-midi et quelquefois le dimanche.

Est-ce normal, logique, conforme aux règles de l'hygiène ? Non, cent fois non. Un vieux médecin — ces messieurs ont souvent traité l'école de « mal nécessaire » — déclarait un jour : « Les maîtres qui donnent à leurs écoliers du travail scolaire excédant une heure sont des criminels. » Que de prisons il conviendrait d'ouvrir pour tous les coupables !

Que de conférences de district, que de conférences contradictoires, organisées dans le plus louable des buts, sont restées sans effet !

Les écoliers continuent d'être chargés, surchargés de travail et certaines écoles ne paraissent être là que pour contrôler les travaux faits à la maison.

Aux parents de réagir, de rouspéter, de former une ligue jusqu'à ce que leurs enfants aient le droit de se détendre quelques instants avant le repos du soir et d'aller se coucher — tous devoirs scolaires terminés — à 9 heures au plus tard.

Oui, parents, soyez intraitables en ce qui concerne le sommeil de vos enfants. Les bonnes notes obtenues à l'école ont tellement moins d'importance.

M. Matter.

Savez-vous ?...

Savez-vous, chers collègues, qu'il y a actuellement, dans le canton de Berne, 3 678 classes, dont 585 de langue française ?

Que le nombre des élèves de ces classes (primaires) se montre à 103 368, c'est-à-dire 52 716 garçons et 50 652 filles ?

Que pendant l'année scolaire 1960-61, il a été ouvert 30 nouvelles classes, mais qu'en revanche 8 classes furent spprimées ?

Que sur les 585 classes de langue française (Jura), 12 comptent moins de 10 élèves, 122 en comptent de 11 à 20, 304 de 21 à 30, 142 de 31 à 40 et 5 de 41 à 50 ?

H. D.

BIBLIOGRAPHIE

Parlons par *J. Palmers* et *S. Picherot.* — Vocabulaire et élocution pour les tout petits. — Classiques Hachette — Paris 1961 — 62 pages.

Ce petit ouvrage, composé par un inspecteur de l'enseignement primaire et par une institutrice d'école maternelle, est conçu pour être utilisé dès les premiers jours d'école, c'est-à-dire qu'il ne suppose pas que les élèves savent lire et écrire ; ce n'est qu'à la fin du premier trimestre, à la 9e leçon (chaque leçon correspond au travail d'une semaine, et l'ouvrage en compte 26) qu'est introduit un texte à lire.

La plus grande partie des pages est consacrée à l'illustration, soit qu'elle forme le fond de la leçon, soit qu'elle attire l'attention sur les mots du vocabulaire qu'il convient de fixer, aussi vivants que possible, dans la mémoire visuelle tout autant qu'auditive. De nombreux exercices d'observation, de comparaison, de dessin amènent l'élève à parler, à s'exprimer, à dessiner, lire et à écrire.

L'ouvrage se prête aussi bien au travail individuel que collectif.

EXERCICES D'OBSERVATION

par *M. Orieux et M. Everaere*

Cours élémentaire et moyen. — Classiques Hachette. Paris 1961 — 142 pages.

Ce livre s'adresse tout particulièrement aux classes à plusieurs degrés, et permet le travail avec les petits et les moyens ; toute la méthode est basée sur l'observation et l'expérience ; en faisant agir l'enfant, puis en dirigeant sa réflexion, — il ne s'agit pas de tout voir, mais de bien voir — on l'amène à conclure et chaque leçon se termine par un résumé qui doit être retenu. Tout est très clair et les très nombreuses illustrations apportent à l'observation et à la réflexion un support bienvenu.

Peut-être, le programme de ces leçons de choses est-il un peu trop complet, un peu touffu ? On passe de l'air et l'eau, des combustions, des métaux et des roches à l'étude du corps humain, à celle de nombreux animaux et plantes. Mais l'instituteur ou l'institutrice peut toujours faire un choix et, dans ce domaine, la richesse n'a jamais paru comme un inconvénient.

Les refugiés ont toujours grand besoin d'aide et de compréhension

Il est des milliers d'êtres humains qui, ayant été contraints de quitter leur foyer et leur patrie durant la dernière guerre, ou avant la guerre et depuis qu'elle est terminée, n'ont pas encore trouvé la sécurité et un asile de paix conforme aux Droits de l'Homme. Nous leur devons aide et appui.

La chronologie du Rapport annuel de 1961 qui retrace l'histoire de l'Office central suisse d'aide aux réfugiés — fondé le 17 juin 1936 — démontre clairement que c'est grâce à la bienveillance sans cesse renouvelée et à l'appui du peuple suisse qu'il a été possible de prodiguer aux réfugiés une assistance morale et matérielle efficace et continue. Mais notre tâche n'est pas achevée, il faut poursuivre nos efforts en faveur des sans-patrie. Chacun de nous aura à cœur de participer, dans la mesure de ses moyens, à la collecte qui s'effectue dans toute la Suisse entre le 15 juin et le 15 juillet, au profit des réfugiés établis en Suisse.

(Collecte pour les réfugiés en Suisse — Compte de chèques postaux VIII 33 000.)

LA FONDATION

PRO JUVENTUTE

ayant son siège à Zurich, cherche

collaborateur plein d'initiative

comme **secrétaire itinérant et traducteur,** sachant travailler de manière indépendante, s'intéressant aux problèmes de la jeunesse et de la famille, ayant le sens des responsabilités et la psychologie des contacts humains.

Formation désirée : Etudes pédagogiques ou universitaires.

Langue maternelle : français. Solides connaissances d'allemand.

Ambiance agréable, semaine de cinq jours, avantages sociaux.

Prière d'adresser les offres manuscrites et détaillées (curriculum vitae, références, photographie) à Pro Juventute, case postale 747, Zurich 22.

Aux Editions FERNAND NATHAN

La bibliothèque pédagogique vous sera une aide précieuse :

LE ROCH
Comment faire les exercices sensoriels . . Fr. 5.—

M. DAVID
Autour de la pédagogie . . . . . Fr. 5.60

VETTIER
Comment devenir un homme cultivé . . . Fr. 6.15

HUGUET ET DIMANCHE
Comment enseigner l'éducation physique . Fr. 5.30

PLANEL ET LAROZE
Comment enseigner la musique . . . . . Fr. 6.45

TRILLAT
Comment enseigner l'écriture . . . . . Fr. 6.45

CHARBONNIER
Comment enseigner les sciences . . . . Fr. 5.30

En vente dans toutes les librairies

Agent général pour la Suisse :

Librairie en gros J. MUHLETHALER, GENÈVE

Les Tramways Lausannois

JORAT

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes sur les lignes de **Montheron** et du **Jorat** (lignes 20, 21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe. Sites et promenades pittoresques.

Renseignements : **Station du Tunnel,** Tél. : **23 84 42**

Télésiège Schönried-Horneggli

Station de départ
MOB gare Schönried
1231 m
Panorama splendide
Promenades agréables à Rinderberg-Zweisimmen

Arrivée Horneggli 1800 m
Billets combinés avec le télécabine Zweisimmen et les MOB

Prix modérés.

Renseignements : Tél. (030) 9 44 30.

La clé qui ouvre le monde des mathématiques

Matériel Cuisenaire : LES NOMBRES EN COULEURS

Boîte de 241 réglettes colorées, de 1 à 10 cm.	13.50
Initiation à la méthode	5.50
Guide introductif (pour le maître)	3.50
Eléments de mathématiques modernes	5.50
Livrets de fiches de calcul 1re année	1.—
2e année	1.75

Delachaux & Niestlé - Editeurs - Neuchâtel

Membres du corps enseignant, vos élèves trouveront à

Bellerive-Plage

Lausanne

L'heure de plaisir...
La journée de soleil...
Des vacances profitables...

Conditions spéciales
faites aux élèves accompagnés de l'instituteur

la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

LA DOTATION DE LA CLASSE DE MONTAGNE

Monsieur le Président n'était pas content et il me le fit bien voir...

« Vos jeunes instituteurs sont des ingrats ! Celui de la montagne s'en va après ses deux ans réglementaires. Il avait pourtant l'air de se plaire chez nous et nous avons tout fait pour le retenir. Est-ce que vous pensez que ces changements continuels, dont les enfants pâtissent, sont normaux?

— Ce que j'en pense... Je suis bien à l'aise pour vous répondre, moi qui ai tenu pendant dix ans une petite classe de montagne, dépendant d'une Commission scolaire fort sympathique, mais peu disposée à la dépense... Vous déplorez avec raison des mutations si fréquentes. Mais êtes-vous persuadé que vous avez tout fait pour retenir votre instituteur?

— Je voudrais bien « voir » ce qu'il a à nous reprocher!

— Permettez-moi de vous le dire franchement :

Quand il a été placé là-haut, aucun des fermiers d'alentour n'a voulu le loger et il occupe encore le logement décrépi, obscur, mal chauffé de la vieille maison d'école. N'oubliez pas que l'an passé vos autorités communales ont repoussé un projet de réfection du bâtiment.

Quand il est entré en fonctions, vous avez dû insister pour qu'il trouve au moins la pension chez l'habitant. Il ne se plaint pas de ses hôtes mais continue de se sentir mal à l'aise chez ces braves gens qui se gênent de lui.

Le corps enseignant du village, je vous en félicite, voit ses désirs assez régulièrement satisfaits par vos autorités scolaires. Mais quand l'instituteur de la montagne, qui n'a pour tout luxe que la radio et la caisse du « Livre pour tous », cadeaux du Département aux classes isolées, a demandé un modeste appareil à polycopier, un de vos commissaires n'a-t-il pas emporté la décision négative de la Commission scolaire en s'écriant : « Pour dix-neuf gosses, ça ne vaut pas la peine! »

Et ce printemps, une goutte d'eau a fait déborder le vase... Souvenez-vous-en! Vous avez acquis du mobilier, moderne et mobile, pour les classes du village. C'est bien! Mais, hélas, vous avez fait transporter à la montagne, pour y remplacer des bancs vermoulus et centenaires, l'ancien mobilier encore utilisable.

— Vous ne voudriez pourtant pas qu'on dote la montagne d'un mobilier neuf?

— Justement, Monsieur le Président! Pourquoi pas! Si vous voulez retenir là-haut un instituteur, il ne faut pas qu'il se sente le parent pauvre de ceux du village. Il a droit à autant, je dirai à plus de sollicitude que ses collègues plus favorisés ».

Monsieur le Président, légèrement ébranlé, pas encore convaincu, me quitta brusquement...

A. Ischer

Comment expérimenter et propager les nouvelles techniques d'éducation

Une réunion internationale d'experts qui vient de se tenir à l'Unesco a terminé ses travaux en recommandant l'établissement, dans le plus grand nombre de pays possible, de projets-pilotes permettant aux responsables de l'enseignement d'expérimenter les nouvelles techniques d'éducation : radio, télévision, cinéma, calculatrices, machines à enseigner.

Vingt-deux experts, éducateurs, psychologues et spécialistes des télécommunications venus de 15 pays participaient à cette réunion que l'Unesco avait organisée, du 12 au 20 mars, pour étudier les moyens d'utiliser efficacement les méthodes et techniques nouvelles susceptibles d'être appliquées aux grands problèmes de l'éducation.

La création de projets-pilotes, estiment les experts, est indispensable avant toute révolution de l'enseignement. On peut prévoir qu'un jour des millions d'élèves apprendront la physique et l'algèbre au moyen de machines à enseigner, que certains de leurs devoirs seront notés à la machine, et qu'ils suivront à la télévision des cours diffusés par un satellite spatial. Mais ces merveilles ne sont pas tout à fait pour demain.

Analyse de texte C

Pilote de chasse pendant le conflit 1939-45, Pierre Clostermann a survécu à 420 missions de guerre. Démobilisé, il se sépare de son appareil, le « Grand-Charles ».

1 **Une** dernière **fois,** je suis monté **avec mon** avion
2 **très haut** dans le ciel d'été sans nuages, **car** c'était
3 là seulement que je pouvais **lui** dire adieu. Nous
4 avons fait **quelques** acrobaties, quelques évolutions
5 bien lentes, fignolées avec amour, pour que je
6 puisse emporter dans les doigts la vibration de
7 ses ailes obéissantes et souples.
8 Et j'ai pleuré, comme jamais plus de ma vie je
9 ne pleurerai, quand j'ai senti le ciment de la piste
10 effleurer les roues, et que, d'un **grand** geste du
11 poignet, je l'ai assis au sol comme une fleur que
12 l'on coupe.

D'après Pierre Clostermann
(« Le Grand Cirque »).

A. **Questionnaire :**

1. A qui l'auteur fait-il ses adieux ?
2. Comment appelait-il son avion ?
3. Quelle sorte d'appareil pilotait-il ?
4. Quelles expressions indiquent que le pilote effectue son dernier vol ?
5. Pourquoi, dès lors, monte-t-il **très haut** ?
6. Pourquoi tient-il à décrire, une fois encore, quelques évolutions ?
7. A quel moment précis Clostermann a-t-il senti l'émotion l'envahir ?
8. L'auteur n'a pas dit : « Je l'ai posé au sol », mais...
9. Clostermann a intitulé son livre « Le Grand Cirque ». A quel(s) personnage(s) du cirque peut-on comparer le pilote de chasse ? En quoi lui ressemblent-ils ?
10. Quel titre donnerais-tu à ce morceau ?

B. **Vocabulaire :**

1. Emploie dans une petite phrase les mots suivants qui indiquent un **mouvement** : évolution - vibration.
   De quels verbes dérivent-ils ?
2. Même question : effleurer - emporter - fignoler.

C. **Grammaire :**

(L'auteur devra vérifier si les modifications apportées lors de la composition sont justes)

1. Relève un complément du nom dans la ligne 3.
2. Même question, ligne 11.
3. Relève un complément de moyen dans la ligne 1.
4. Relève un complément de lieu, ligne 3.
5. A quelle espèce de complément se rattache la proposition : « pour que je puisse... », lignes 5 et 6.
6. A quel temps est le premier verbe de la ligne 9 ?
7. Même question : deuxième verbe de la ligne 9.
8. Même question : le verbe conjugué à la ligne 6.
9. Explique la lettre finale du participe passé, ligne 11.
10. A quelle espèce de mots se rattachent les mots soulignés ?

D. **Rédaction :**

1. Exercice de reproduction.
2. Exercice d'imitation : tu connais les personnages suivants : le dompteur - le vieil acteur - le chef de gare - le maître d'école - le boulanger - le mécanicien de locomotive - le soutier du transatlantique - le paysan qui quitte son domaine - etc. Choisis l'un d'entre eux. Imagine-le au seuil de la retraite.
   Où se retirera-t-il une dernière fois pour faire ses adieux à ce qui fut sa vie ? Une fois là, dans le silence, sans témoins indiscrets, que regardera-t-il ? que respirera-t-il ? qu'écoutera-t-il une dernière fois ?
   Enumère quelques-uns des gestes familiers dont son existence laborieuse fut tissée.
   Quelle sensation voudra-t-il éprouver une fois encore, ou désirera-t-il emporter dans ses doigts, dans ses mains ? [...] A quel moment sentira-t-il les larmes l'envahir ?

* * *

(Cette fiche d'élève s'obtient au prix de 5 centimes l'exemplaire chez Chs Cornuz, instituteur, Le Chalet-à-Gobet.)

Pour le maître

Pour mieux situer l'auteur et replacer ce récit dans son contexte, il sera bon, avec de petits élèves, d'expliquer le préambule et de le commenter brièvement : le dernier conflit - les adversaires en présence - le rôle prépondérant joué par l'aviation - missions bien distinctes du bombardier et de l'avion de chasse - la vie du pilote, ses fatigues et ses risques (une gageure : survivre à 420 missions de guerre !) - enfin la démobilisation, le retour à la vie civile, le confort, la sécurité...

L'intérêt étant ainsi éveillé, les élèves répondent aux questions de vocabulaire et de compréhension ; les plus rapides tromperont leur impatience en abordant le questionnaire de grammaire.

Lecture fouillée : quelques jalons.

Aimez-vous les adieux sur un quai de gare ? pourquoi ?

Le pilote n'aurait-il pu prendre congé de son vieux compagnon à l'ombre propice d'un hangar, ou sur la piste de décollage ? Pourquoi monte-t-il **très haut** ? Il veut être SEUL, loin du monde, du bruit, de l'agitation vaine des hommes curieux et moqueurs. Il ne veut pas de TÉMOINS, qui ne comprendraient ni son émotion, ni sa tristesse.

Le condamné à mort fume-t-il sa dernière cigarette **distraitement,** à petites bouffées **rapides** ? Et Clostermann, pourquoi décrit-il quelques évolutions **bien lentes** ?

Il veut une dernière fois éprouver son appareil, lui faire accomplir toutes les manœuvres, des évolutions les plus familières aux plus périlleuses, éprouver sa souplesse, sa maniabilité, sa docilité à la moindre impulsion. Comme le barreur qui sent frémir son voilier, sous le vent, docile à sa seule volonté, le pilote veut jouir encore — et le plus longtemps possible — de la puissance qu'il détient, car demain, il ne sera plus qu'un homme comme les autres, parmi tant d'autres, sur le macadam de la grand-ville ?...

Pourquoi des évolutions **fignolées avec amour** ? par le même souci du travail bien fait qui anime le ferronnier d'art ciselant avec amour, lui aussi, de belles volutes. C'est sa « signature », qu'il appose en plein ciel, soulignée de paraphes acrobatiques.

Peut-on ainsi **emporter** dans ses doigts **une vibration ?**

Essayons d'imaginer le dernier regard que nous jetterions sur le visage de notre mère décédée, au moment où l'on emmènera son corps pour le conduire au cimetière. N'essayerons-nous pas, alors, d'EMPORTER dans nos yeux une IMAGE ineffaçable ? Il en va de même ici, où le pilote veut écouter battre une dernière fois le « cœur » de son vieux compagnon, goûter par le menu toutes les sensations que lui ont procurées, dans ce passé encore si proche, tant de gestes machinaux. Il veut éprouver tout cela, une fois encore, avant la séparation, l'arrachement...

Je l'ai **assis** au sol : je l'ai posé délicatement sur la piste, sans heurt, comme on s'assied dans un confortable fauteuil.

Pourquoi cette émotion, ces larmes ? C'est une page passionnante qui s'achève ici pour le pilote ; c'est le point final d'une longue phrase : 420 missions de guerre. Celui qui a côtoyé journellement le danger ne peut pas se résoudre sans chagrin à quitter tout ce passé pour redevenir un petit employé à la vie obscure et étriquée. Pour lui, tout ce passé qui meurt, c'est une fleur que l'on coupe, qu'il a coupée lui-même au moment d'atterrir.

Rédaction : pour introduire la deuxième question.

Les élèves auront d'eux-mêmes remarqué (questionnaire A, No 9) l'analogie que présentent l'activité du pilote de chasse et celle de l'acrobate. Mettons donc à profit cette similitude presque parfaite dans un **exercice d'élocution** : la réponse orale au questionnaire final sur ce thème : « Un acrobate prend sa retraite : dernier adieu au trapèze ! »

Tout un vocabulaire s'ordonne — l'arène, le chapiteau, les projecteurs, les agrès, l'odeur fade de la sciure, le souvenir de la rumeur de la foule, de son silence haletant, de ses applaudissements, le contact de l'échelle de corde, celui du trapèze, éprouver la souplesse de ses muscles, décrire mille tours, etc. — des phrases naissent et s'enchaînent. Un élève s'offre alors à décrire à vue l'adieu de l'acrobate à son trapèze.

Ce sera le point de départ de travaux **écrits,** plus personnels, tels que l'adieu du dompteur à ses fauves, ou celui du mécanicien à sa locomotive, etc.

Complément

Dans une classe du degré supérieur, le texte ci-dessous incitera les élèves à présenter une composition plus fouillée. Chez de plus petits, sa lecture par le maître viendra couronner avec profit l'étude du texte de Clostermann.

Marin retraité

La nuit était close quand il ouvrit la barrière de son petit jardin et entra dans son logis de retraité où il allait se coucher pour la première fois. A une place d'honneur, au-dessus de la cheminée, il suspendit pour toujours son sifflet d'argent. C'était étrange, cette mélancolie inattendue qui le prenait maintenant comme si cette soirée eût marqué pour lui la fin de toutes choses. Elle était bien rangée, sa chambre, et il avait tenu à ce qu'elle eût un joli aspect. Plusieurs des objets ornant ce ménage de vieux forban ramassés aux quatre coins du monde dans des aventures ou des pillages, avaient des physionomies extraordinaires qui rappelaient des pays lointains...

Le vent d'ouest sifflait sous la porte, derrière sa maison solitaire, il s'engouffrait dans la cour humide que surplombaient le granit et les ajoncs. Là-bas, au large, il devait faire gros temps, et la nuit allait être dure ; mais il en avait fini pour toujours avec ces angoisses-là, fini avec ces nuits noires et sinistres, avec ces grands bruits des eaux furieuses, avec toutes ces épouvantes de la mer qui font blêmir de froid et de peur. Tout pouvait bien siffler à présent, et tempêter dehors ; jamais, jamais cela ne le regarderait plus. Comme il allait être heureux ! plus de dangers, ni de travail, ni de peine ; chaque soir s'endormir tranquille, dans un vrai lit, pour la nuit entière, et puis se soigner lui-même. Avec tant de repos et de précautions qu'il allait prendre, pour sûr il ne pouvait manquer de retrouver encore de belles années, même de rajeunir et, pourtant, il pleurait toujours !

Pierre Loti
(« Propos d'Exil : Un Vieux »).

Ne permettons pas que l'enseignement du vocabulaire soit uniformisé

Sans doute serait-il utile pour les enseignants, et particulièrement pour les débutants, de pouvoir se référer occasionnellement à un vocabulaire dit fondamental tenant compte de la fréquence d'utilisation des différents mots de la langue courante et situant, autant que faire se peut, l'âge où telles difficultés peuvent être assimilées par l'enfant. Mais nous serions certainement nombreux à réagir, et avec vigueur, s'il devait être un jour question, pour suivre aux désirs formulés par la Commission chargée du rapport qui sera présenté au prochain Congrès, de nous imposer un programme de 4 000 mots, les mêmes pour tous.

Disons d'abord que la répartition par tranches annuelles de 4 000 mots en question serait certainement malaisée sinon impossible à réaliser. Fréquents sont en effet les mots simples au point de vue de la forme qui sont difficilement assimilables quant au sens, et inversement. On peut donc se demander quel serait le critère de répartition pour les différents âges de la scolarité. De plus, la leçon de vocabulaire étant celle qui permet peut-être le mieux un travail en partie collectif dans les classes à plusieurs degrés, on voit la difficulté supplémentaire que représenterait pour ces classes l'introduction d'un programme obligatoirement distinct pour chaque année.

Nous pensons d'autre part que, d'une manière habituelle, l'étude du vocabulaire doit rester en rapport étroit avec les autres leçons. Cela nous paraît conforme aussi bien à la logique qu'aux objectifs de ceux qui désirent une école toujours plus vivante. Or, si l'harmonisation sur le plan romand des programmes de mathématiques ou de grammaire paraît réalisable et souhaitable, elle ne l'est guère en ce qui concerne en particulier les leçons de choses et de lecture dont le choix doit rester en fonction, pour l'essentiel, de la physionomie et du genre d'activités d'une région donnée ; et il en est évidemment de même pour l'acquisition des mots découlant de ces leçons. Ainsi, le mot « brantard », qui n'est pourtant pas français, et n'intéresse guère les petits jurassiens bernois, ne saurait être ignoré des enfants du vignoble vaudois.

Par ailleurs, les maîtres passionnés de leur métier sentent que la leçon de vocabulaire est celle qui fait le plus appel à leur savoir-faire, à leur imagination, à leur culture. Ils se plieraient difficilement aux exigences d'un programme trop strictement défini. Et ce n'est pas un mal si certains d'entre eux, même sans le vou-

loir, mettent l'accent sur un vocabulaire littéraire, tandis que d'autres s'attachent plutôt à enseigner un vocabulaire scientifique. Il apparaît même désirable que de telles tendances, inhérentes à la personnalité du maître, n'aient pas à effacer devant l'obligation de travailler un vocabulaire uniformisé. N'oublions pas, en effet, que l'apprentissage de la langue maternelle se poursuit après la scolarité, en particulier par la conversation, et qu'à cet égard il y a lieu de présumer que la conversation entre gens préparés dans un même moule ne serait guère susceptible de les enrichir mutuellement.

Reichenbach, Maracon.

Nous reproduisons, ci-dessous, le premier article que Marcel Volroy consacre, dans l'« Ecole bernoise », à l'école et la langue

L'école et la langue I

Ecole maternelle, école enfantine, jardin d'enfants, garderie et *crèche.* — L'expression *école enfantine* n'est pas usuelle en France où l'on dit : Mettre ses enfants à la *maternelle (l'école maternelle).*

L'école des tout petits a été joliment dénommée *Kindergarten* en allemand et cette métaphore a si bien su plaire qu'elle a été reprise telle quelle en anglais, alors qu'on l'a traduite littéralement par *jardin d'enfants* en français. Ces écoles, où l'on occupe les enfants à des jeux éducatifs tels que les a conçus l'éducateur Frœbel (et que l'on appelle aussi *écoles frœbeliennes* chez nous), sont certes à distinguer des simples *garderies* (fort utiles toutefois dans les expositions et dans les grands magasins) ainsi que des *crèches* créées généralement par les dames de charité d'une paroisse pour y recevoir, pendant le jour, les enfants de pauvres ayant moins de trois ans et dont la mère est appelée hors du domicile par son travail.

Ecole primaire et *collège.* — Beaucoup de nos petites communes rurales possèdent un bâtiment au fronton duquel est gravé le mot *collège.* Que de prétention! pourraient penser ceux qui ne sont pas du pays. Car il n'y a pas à s'y tromper en voyant ces modestes constructions qui n'abritent souvent qu'une ou deux classes : ce ne sont que des *écoles primaires* municipales. On devrait donc y lire le mot *école* sur la façade. Certains penseront qu'il est aussi de *grandes écoles* et des *écoles supérieures* qui n'ont rien de comparable avec l'*école primaire* et que le mot est donc tout aussi inadéquat que celui de *collège.* Non, car si le mot *école* s'applique à tout établissement d'enseignement, de quelque degré qu'il soit, celui de *collège* ne désigne qu'un *établissement de l'enseignement secondaire.* De plus, au sens absolu, *école,* au singulier, se dit particulièrement d'un *établissement public d'enseignement primaire : Envoyer un enfant à l'*école. *Retournez* à *l'*école, *vous n'êtes qu'un sot.*

L'*école élémentaire,* en latin, se disait *ludus* (propr. jeu, divertissement; jeu d'enfant, chose facile à faire). Ce mot a été supplanté par celui de *schola* (loisir consacré à l'étude) et s'est répandu dans la plupart des langues (a. fr. *escole,* ital. *scuola,* esp. *escuela,* all. *Schule,* angl. *school,* etc.). Ont nom d'*école,* en français, tous les établissements destinés à l'enseignement, de l'*école maternelle* aux *grandes écoles.* Aussi différencie-t-on d'ordinaire par le moyen d'une épithète ou d'un complément : *école des arts et métiers, école professionnelle, école des mines, école normale, école des beaux-arts, école municipale de musique, école supérieure de droit, école préparatoire de médecine et de pharmacie, école française d'Athènes, école polytechnique,* etc.

La Convention, par un décret du 15 septembre 1793, décida de diviser l'enseignement en trois degrés. C'est au premier de ces degrés que correspondent nos *écoles élémentaires,* dites *écoles primaires.* On peut les appeler aussi *écoles du village* dans nos petites communes, ou *écoles municipales.* Ou tout simplement *école.* Mais qu'on ne les désigne plus du nom de *collège* qui fait plus ridicule que prétentieux, ni de l'expression *collège primaire* qui est un pur non-sens. Soyons donc logiques ! Appelle-t-on chez nous un *maître d'école* un *maître de collège* ? Alors...

Donner aux mots un autre sens que celui qui leur est reconnu mène inévitablement à la confusion. A preuve cet entrefilet de la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* du 11 mars 1961 : *Orvin. L'Assemblée municipale vient de donner son approbation de principe à la construction d'un nouveau* collège, *dont le coût sera de* (...). Que doit-on entendre par là : que ce village prévoit de construire une *école secondaire* ou de construire une nouvelle *école primaire* ? Il faut avoir enseigné dans le bâtiment de l'*école primaire* actuelle, comme j'ai eu moi-même l'occasion de le faire, pour comprendre qu'il est certainement plus urgent de songer à la construction d'une *école* qu'à celle d'un *collège.*

La confusion entre ces deux mots ne se relève que chez le peuple et, officiellement, nos *écoles du premier degré* portent le nom d'*écoles primaires* et d'*écoles primaires supérieures* [1]. La seconde de ces expressions est correcte. C'est la loi du 28 juin 1833 qui créa en France l'instruction *primaire supérieure,* laquelle ajoutait à l'instruction *primaire élémentaire* des notions de géométrie, d'arpentage, de sciences physiques et naturelles, de géographie et d'histoire ainsi que de chant.

Marcel Volroy

[1] On est toutefois étonné de lire dans l'annuaire téléphonique qui devrait indiquer les noms officiels : *Collège Boujean primaire* (à Bienne) ou *Collège primaire de Villamont* (à Lausanne). Neuchâtel fait la même confusion entre *écoles primaires* et *collèges* et il n'y a que Genève qui, au mot *collège,* renvoie l'abonné au téléphone à *Ecoles enseignem. second. et prof.*

La Guilde de documentation de la SPR vous offre des **MOTS CROISÉS**

N° 115 : La Suisse, 25 grilles . . . . . 1 fr. 20
N° 116 : Nouveaux mots croisés scolaires, 25 grilles . . . . . 1 fr. 20
N° 144 : Mots croisés d'histoire, 20 grilles . . . . . 1 fr. 20
N° 145 : Capitales européennes et géographie mondiale . . . . . 1 fr. 50

S'adresser à M. Morier-Genoud, Veytaux/Montreux.

Idéal pour vos corrections!

Le nouveau crayon-bille à 2 couleurs

Pour la première fois
2 cartouches longues
dans un corps
métallique inusable

Crayon-bille : Fr. 3.—
Cartouche de rechange : Fr. 0.75

CARAN D'ACHE

Modèles en bleu-rouge et vert-rouge

En vente dans les magasins spécialisés

Etudes classiques scientifiques et commerciales

- Maturité fédérale
- Ecoles polytechniques
- Baccalauréat français
- Technicums
- Diplôme de commerce
- Sténo-dactylographe
- Secrétaire-comptable
- Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12

POUR GRANDS ET PETITS
un

choix étonnant de courses

par les Chemins de fer veveysans

Vevey - Châtel-St-Denis

Vevey - Blonay - Chamby

Vevey - **Les Pléiades (1400 m.)**

Demandez le dépliant avec carte
et 8 projets de courses

METRO LAUSANNE - OUCHY
ET LAUSANNE - GARE

La communication la plus rapide et la plus économique entre **Ouchy** et les deux niveaux du centre de la **ville.**

Les billets collectifs peuvent être obtenus directement dans toutes les gares ainsi qu'aux stations L-O d'Ouchy et du Flon.

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÈBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE

8, Beau-Séjour

Tél. perm. 22 63 70 Transports Suisse et Etranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

POUR VOS VACANCES, N'IMPROVISEZ PAS !

Adressez-vous aux spécialistes !

Voyages Véron, Grauer SA

22, rue du Mont-Blanc - Genève
Tél. (022) 32 64 40

qui vous adresseront, sur simple demande, leurs différents programmes de voyages.

La bonne adresse pour vos meubles

Choix de 200 mobiliers du simple au luxe

1000 meubles divers

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités depuis 15 fr. par mois

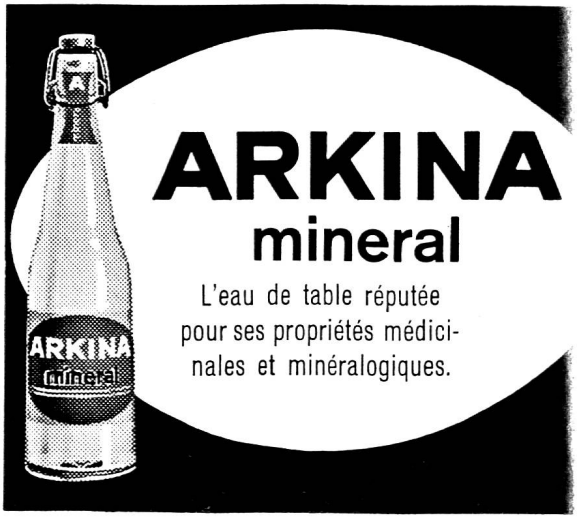

ARKINA
mineral

L'eau de table réputée pour ses propriétés médicinales et minéralogiques.

MILCOP
le duplicateur sans concurrence

HEBEL
le matériel moderne pour dessin technique

PLASTICO D.A.S.
la pâte à modeler en poudre

s'achètent chez **F. PERRET,** membre SPR
Valangines 40, **Neuchâtel** - Tél. 5 74 28
Conditions spéciales au corps enseignant
Passez vos commandes sans tarder !
Références, prospectus à disposition

Instituteurs! Institutrices!

Pensez aux **Cars Boni** pour vos courses d'école.

29 juillet-4 août : Marseille-Nice-Gênes **Frs 265.—**

CARS BONI, Parc 4, La Chaux-de-Fonds. Tél. **3 46 17**

Pous vos courses d'école, adressez-vous au **SERVICE EXCURSIONS**

S. A. P. J. V. L'ISLE

Tél. (021) 8 72 22 Cars de 18 à 35 places
Devis sans engagement

banque cantonale vaudoise

Ouverte à tous - Au service de chacun
40 succursales, agences et bureaux

Café du Pré-Vert, Chambrelien

Joli but de promenade - Jardin ombragé - Parc quatre heures - Pique-nique - Rafraîchissements - Bonne cave.

Tél. (038) 6 51 12 **W. Hirsig-Portmann**

Quelle famille serait prête à

échanger son domicile

pour 2-3 semaines dans la période du 16 juillet au 11 août 1962, avec une famille d'instituteur de 5 enfants de 2 ½ à 17 ans, contre une villa avec jardin, cuisinière électrique, chauffe-eau, bain, 6 chambres, 6 lits normaux et 1 d'enfant ?
Réponses à : **O. Wildberger, Reiatstrasse 25, Schaffhausen. Tél. (053) 5 77 60.**

6 Bibliothèque Nationale Suisse Berne

J. A.
Montreux 1

S. A. DE L'IMPRIMERIE CORBAZ, MONTREUX